

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

postes :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf réstitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 27 OCTOBRE

LA FUMISTERIE RÉVISIONNISTE

Nous ne croyons pas qu'il y ait eu, de mémoire parlementaire, une plus singulière commission que la commission de révision qui fonctionne au Palais-Bourbon.

Cette commission ne discute pas, elle siège comme une cour d'assises.

Les auteurs de projets ne sont pas reçus comme des législateurs, ils comparaissent comme des accusés devant ce tribunal dont le président, pour un peu, revêtirait la simarre et la toque.

Lisez le compte-rendu de la séance dont le général Boulanger a fait les frais ; c'est un véritable interrogatoire.

D'ailleurs, celui qui croirait que la commission cherche à s'éclairer se mettrait le doigt dans l'œil très profondément.

Elle se soucie de la révision tout autant que M. Floquet, lequel ne s'en soucie pas du tout.

En ce moment elle s'amuse à jouer au tribunal, cherchant à embarrasser les inventeurs de révision qui ne sont, du reste, pas très intéressants.

Car tous les projets, quels qu'ils soient, ont un défaut capital, qui est de vouloir raccommoder un régime qui s'effondre.

Un seul de ceux qui ont déposé des projets a dit quelque chose de raisonnable ; c'est M. Dugué de la Fauconnerie qui a fait cette déclaration excessivement désagréable à la majorité républicaine :

« Avant toute révision il faut dissoudre cette Chambre qui est en désaccord avec l'opinion, et l'on verra ensuite. »

Cette proposition, la seule qui ait le sens commun, la seule qui soit honnête, est naturellement la seule qui n'ait aucune chance d'être adoptée.

La Chambre ne veut pas mourir ; elle préfère de beaucoup s'éterniser de la façon qu'a imaginée le malin Floquet.

Et, comme il est probable que la réunion

du congrès pourrait bien avoir un tout autre résultat que celui désiré par le cabinet radical dont la présence étonne à bon droit le pays, il est à croire que le rapport de la commission ne sera pas déposé de sitôt.

Il y a tout lieu d'espérer que nous verrons une crise ministérielle avant l'accomplissement de cette fumisterie parlementaire.

Le bruit court, dans les couloirs du Luxembourg, qu'un groupe de sénateurs aurait résolu, lorsque le projet de révision viendra de la Chambre des députés au Sénat, de déposer immédiatement un ordre du jour par lequel le Sénat déclarerait qu'il refuse d'ouvrir la discussion.

On assure, d'ailleurs, que la majorité de la Chambre haute est absolument hostile au projet élaboré par le cabinet Floquet.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier vendredi. — Le gouvernement a cru devoir transférer à Lille l'Académie de Douai et, comme nous vivons en ce moment sous le régime du bon plaisir de M. Lockroy, il a tout simplement omis de s'enquérir du goût du Parlement. Il est de principe que le pouvoir exécutif ne peut engager la moindre dépense sans l'autorisation des Chambres ; mais M. Lockroy et ses collègues pensent qu'ils doivent faire exception à la règle. Ils ont donc opéré le transfert de leur autorité privée, en mettant, à la charge de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables, la moitié de dépenses qui sont d'ailleurs absolument inutiles.

Inutiles ? Ce n'est pas tout à fait l'avis de M. Lockroy. A ses yeux les dépenses engagées sont d'une utilité de premier ordre : elles ont pour but — la loi même l'a déclaré — d'opposer le plus près possible l'Université de l'Etat républicain à l'Université catholique. C'est un duel qu'a préparé le belliqueux ministre de l'instruction publique. Ce singulier petit grand maître de l'Université comprend de la sorte la protection et la dif-

fusion de l'enseignement. Il accuse les catholiques d'obscurantisme et il prétend les empêcher de répandre la science !

Nous croyons que les calculs du gouvernement seront trompés. Ce n'est point parce que l'Académie du département du Nord sera à Lille au lieu d'être à Douai, que l'enseignement catholique sera atteint. Nous pensons même que si les haineuses provocations des Floquet et des Lockroy peuvent aboutir à un résultat, ce sera de compromettre la cause qu'elles prétendent servir.

J. DE GONTIER.

M. Boulanger n'assistait pas à la séance où était discutée la question du transfert des Facultés de Douai à Lille : question pourtant bien intéressante pour un député du département du Nord. Au moment du scrutin nominal qui eût rendu évident pour tout le monde cette absence, des amis de M. Boulanger sont partis dans toutes les directions à sa recherche : ils ont pu le trouver, et c'est ainsi que le nom de M. Boulanger figure aujourd'hui à l'Officiel.

INFORMATIONS

Nous avons annoncé la prochaine célébration du centenaire des *États de Romans*. M. le comte de Mun, invité par les organisateurs de cette grande réunion monarchique, a fait connaître qu'il s'y rendrait et prendrait la parole. On lit dans sa lettre aux membres du comité :

« Votre assemblée aura, je l'espère, dans toutes les provinces de France, de nombreux imitateurs résolus à ne point laisser passer le centenaire de 1789 sans opposer à la vaine glorification des principes et des actes de la Révolution un effort énergique de réorganisation nationale, en s'occupant de recueillir les doléances de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des professions libérales, et de dresser ainsi ce qu'on pourra appeler les cahiers de 1889. »

À l'heure où la Constitution du pays est

frappée d'un discrédit universel, où la réforme des institutions est devenue le mot de ralliement de tous ceux qui souffrent du régime actuel, aucune œuvre ne saurait être plus utile et plus profitable au bien public. »

**

Une grande manifestation en faveur de M. Boulanger avait été organisée avant-hier par le comité boulangiste. M. Boulanger avait exprimé le désir d'assister à la représentation de *Joelynn*. L'administration du Théâtre-Lyrique mit à sa disposition la loge d'avant-scène n° 9, ainsi qu'un assez grand nombre de fauteuils d'orchestre et de fauteuils de balcon.

Le général Boulanger est arrivé vers huit heures et demie, accompagné de sa famille et du capitaine Driant en uniforme. En même temps prenaient place dans la salle une centaine de boulangistes avérés, rédacteurs de la *Presse* et de la *Cocarde*, accompagnés de quelques fidèles camelots.

Entre les deux tableaux du troisième acte, les boulangistes ont essayé de profiter des bonnes dispositions du public qui venait de rappeler par deux fois M. Capoul. Ils ont acclamé le général qui s'est avancé alors vers le devant de sa loge pour répondre à leurs vivats.

Une formidable bordée de sifflets a accueilli le héros de Paulus.

À la sortie, les boulangistes ont renouvelé leur tentative au moment où M. Boulanger montait dans son coupé. Mais de vigoureux coups de sifflets et les cris nourris de : « A bas Boulanger ! » ont imposé silence à ses admirateurs.

**

LES HÔPITAUX DE LA MARINE

On lit dans la *Revue maritime* :

« La maladie est toujours une épreuve. Elle a cependant ses bons côtés. On les apprécie surtout quand on a franchi le point mort et quand on est revenu à la santé. Pendant le cours de notre carrière maritime, nous avons eu l'occasion plusieurs fois, au nord comme au midi, de nous faire guérir

59 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

— Tu n'as rien dit comme un crocodile en goulette ! exclama Camille vexé. Je ne sais si je te pardonnerai jamais de ne m'avoir point averti que je vagabondais après ta belle-mère.

— Mais est-ce donc de ma faute ? Obéissant à j'ignore quelle bizarrerie nouvelle ou à quel sentiment de jalousie, tu n'as jamais voulu me montrer la photographie qui t'avait si fort passionné et que tu avais achetée si cher.

— C'est vrai. Imbécile que je suis !

— J'ai, dès lors, respecté ton mystère et ne t'ai plus demandé communication de l'idole. Mais comment se fait-il qu'en route rien ne t'ai ouvert les yeux ni personne appris la vérité ?

— Que veux-tu ? J'allais en aveugle devant moi et derrière eux et je ne laissais parler personne. J'étais fou puisque j'étais amoureux, et j'avais assez raison. Elle est bien gracieuse et bien jolie ! Comment n'ai-je point vu, chez toi, cette photographie ?

— En quittant Paris, mon père me l'avait donnée et c'est après ton départ seulement que j'ai

songé à lui acheter un cadre et à l'installer de l'autre côté de ma cheminée, ayant ainsi, toujours présent à mes regards, et mon cher Camille et ma gentille belle-mère.

— Alors ! c'est ta belle-mère !!! Quoi de plus saugrenu, de plus cocasse, de plus invraisemblable !

— Que veux-tu que je te dise et que j'y fasse ?

— En effet. Alors son mari, l'ancien officier, est ton père ?

— Apparemment.

— Et la vieille dame qui s'en allait aux bains de Castellamare, ta tante ?

— Je ne comprends plus.

— Ah ! c'est vrai. Tu peux m'embrasser et me remercier une seconde fois. Je suis encore, pour ta grosse part, dans la réalisation de ton second rêve, l'éternel *Deus ex machina*. Je ne me croyais pas si dieu de la machine que cela et tu vas bientôt reconnaître que je suis de toutes tes machines.

— Explique-toi. Je ne devine pas les énigmes. Je ne suis pas allé à ton exemple chez les sphinx des Pharaons d'Égypte.

— L'assassin qui a tant troublé la quiétude septuagénaire de ta tante, c'est moi !!!

— Toi ? Voilà qui se complique.

— C'est bien simple. Je me suis trouvé dans le même wagon qu'elle. Nous avons beaucoup causé et elle m'entretenait d'un neveu attaché au parquet

de Paris. Je vois qu'il s'agissait de mon meilleur ami. On devrait au moins nommer les gens dont on parle ! Cela éviterait des malheurs. Ta tante avait l'esprit préoccupé des assassinats qui se commettent assez fréquemment en route sur cette ligne-là. Je ne sais à quels indices elle a cru reconnaître en moi un brigand. Et puis, il faut tout dire. Je l'ai quittée brusquement à Naples en reconnaissant dans ton père un monsieur avec lequel je me suis querellé à la gare d'Avignon et qui me bombarde d'une provocation. J'en avais assez des duels et autres contre-temps de voyage. La pauvre femme n'a pas eu tout à fait tort d'avoir peur. Mes façons d'agir étaient suffisamment bizarres.

— C'est de plus fort en plus fort. Comment ? tu as failli aussi le battre avec mon père et me laisser orphelin ? Tu l'escrimais pour épouser ma belle-mère et me faire ton fils adoptif ? Je ne vois dans aucun roman une intrigue semblable. C'est donc à toi que je dois mon second bonheur ? Et de deux !

— Je ne l'ai point fait exprès, je t'assure. Il paraît qu'il est encore dans ma destinée de rendre les gens heureux sans le savoir ; je suis le monsieur Jourdain du bonheur. C'est égal ! De tout ceci ce que je ne digère point, c'est ta belle-mère ! Me lancer, pendant des mois, dans un steeple-chase d'enfer, quand un mot de toi pouvait...

— Mon pauvre et cher ami ! Comment l'aurais-

je dit, ce mot-là ? Je ne t'en dois pas moins deux bonnes fortunes...

— Et tu me devras, de plus, la troisième et dernière.

— Tu pervertis mon entendement. Parle vite, et sois net, clair et bref.

Camille Regour, après avoir examiné une fois encore la chère photographie et soupiré, se rassit. Daniel de Pragat regagna sa bergère. Tous deux fumaient avec précipitation et abondance de bouffées.

— Daniel, je te marie.

Daniel se retrouva subitement debout.

— Tu me maries ? Où ? Avec qui ? demanda-t-il rapidement et abasourdi.

— Mon ami, je t'ai trouvé une femme et j'en ai fait la demande en me noyant dans les flots de l'Archipel.

— Décidément, tu es fou. Le soleil d'Égypte...

— Pas le moins du monde. Ton futur beau-père et moi avons traité d'affaire, la vente sur un engin de sauvetage, une balise d'occasion, une cage à poulet.

— Je t'en conjure ! Parle raisonnablement et vraisemblablement.

— Je t'assure que je suis véridique. Nous allons nous noyer ; mais avec ma cage à volailles surnageait aussi ma vieille amitié pour toi.

— Et contre qui, grand Dieu ! n'as-tu marié

dans les hôpitaux de la marine. Il est donc naturel que nous ayons pour ces maisons, remarquablement tenues, une grande reconnaissance. Ce témoignage est bien mérité. On ne peut trouver nulle part des soins plus intelligents et plus dévoués, une habitation plus plaisante et des physionomies plus souriantes et plus agréables. Même dans la famille, on ne trouve jamais un pareil confortable.

» Ces vieux souvenirs se présentent à notre pensée, en lisant avec peine la lettre du docteur Desprès, conseiller municipal de Paris, chirurgien de la Charité. Elle est adressée à un journal de Paris.

» L'hommage rendu aux sœurs des hôpitaux civils, par le docteur Desprès, nous le rendons de tout cœur aux sœurs de nos hôpitaux de la marine. Leur dévouement est sans bornes. Leur amour de la charité est inépuisable. Dans la mère-patrie, comme dans toutes nos colonies — quel que soit l'ordre auquel elles appartiennent — elles rendent à nos médecins, surtout à nos marins, les plus précieux services. C'est un devoir de leur dire et de les remercier comme elles le méritent. »

La Revue maritime est dirigée par M. le commandant Albert Riou, un officier de marine qui a vu les religieuses à l'œuvre, et dont le témoignage est par conséquent non moins irrécusable que celui du docteur Desprès, à Paris.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Nous croyons devoir, vu la gravité de la question, donner une analyse aussi complète que possible du projet d'impôt sur le revenu.

D'après ce projet, tous les revenus possédés ou produits en France seront soumis, sauf certaines exceptions, ou modérations, à l'impôt général sur le revenu.

La quotité de l'impôt est fixée à 50 centimes pour cent sur les revenus professionnels, industriels, commerciaux, et à 1 fr. pour cent sur tous les autres revenus.

Les personnes dont le revenu total dépasse 2,000 fr. devront faire la déclaration détaillée, par nature de revenus, du produit brut de ces revenus et des différentes charges dont la loi projetée autorise la déduction pour calculer le revenu net imposable.

Les contribuables feront leurs déclarations en janvier, à la mairie de leur commune; ces déclarations seront valables pour cinq ans, si le revenu reste à peu près le même.

Les revenus sur lesquels la taxe pourrait être perçue seront exempts de la déclaration; dans cette catégorie, figurent les dividendes et bénéfices passibles de l'impôt sur les valeurs mobilières les intérêts, arrérages, traitements, salaires, pensions, indemnités et autres allocations payées par les caisses ou les agents de l'administration et des établissements publics.

Pour les autres revenus, la taxe sera perçue par rôles.

Le revenu des propriétés foncières non bâties est, déduction faite de certaines charges, soit le

prix du fermage ou de la location, soit le produit de ces mêmes propriétés. Le revenu des propriétés bâties est leur loyer ou la valeur locative des locaux.

Sont passibles de la taxe, sauf certaines déductions: les intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des actions et obligations de toute nature, les arrérages des titres de rentes émis par des Etats, les intérêts des créances hypothécaires, les retraites, pensions, gains, profits de toute sorte.

Seront exempts de la taxe: l'Etat, les militaires et les marins de l'Etat, ainsi que leurs assimilés des armées de terre et de mer, dont la position de grade n'est pas équivalente au grade de sous-lieutenant, mais seulement en ce qui a trait à la solde; les officiers et assimilés des armées de terre et de mer, mais seulement pour la durée d'une campagne; les représentants des puissances étrangères; les étrangers qui résident en France depuis moins d'un an, mais seulement pour les revenus produits à l'étranger; les étrangers résidant en France depuis un an, pour la partie de leurs revenus produits à l'étranger qu'ils ne consomment pas en France; les bureaux de bienfaisance, les sociétés de secours mutuels, les hospices, etc., pour le produit des cotisations et des quêtes; les intérêts des dépôts des Caisses d'épargne; les intérêts des fonds gérés par la Caisse des dépôts et consignations, etc.

Il sera fait déduction sur les revenus:

1° Du tiers des revenus imposables lorsque leur ensemble est supérieur à 2,000 fr., mais inférieur à 3,000 fr.;

2° Du quart des revenus imposables lorsque leur ensemble est supérieur à 3,000 fr., mais inférieur à 4,000 fr.;

3° Du quart de l'ensemble des revenus, lorsque le total ne dépasse pas 6,000 fr. pour les chefs de famille qui justifient avoir cinq personnes à leur charge;

Des commissions d'évaluations fonctionneront dans chaque commune; une commission supérieure sera instituée dans chaque arrondissement. Leurs délibérations seront secrètes.

Toute personne qui n'aura pas fait la déclaration prescrite sera soumise à une taxe double; toute personne qui aura déclaré un revenu trop faible sera rehaussée de moitié relativement à la fraction de revenu non déclarée.

NOUVELLES MILITAIRES

LES PROMOTIONS

Les promotions d'officiers supérieurs et subalternes de toutes armes seront soumises, par M. de Freycinet, à la signature de M. Carnot, dès le retour du ministre de son voyage dans les Alpes.

Dans l'infanterie, il y a à remplacer: 4 colonels promus brigadiers et à pourvoir à 8 vacances de lieutenants-colonels, d'une vingtaine de chefs de bataillon et à plus de 100 capitaines.

Les promotions dans l'artillerie ne comprendront que des officiers subalternes. Celles du génie et de la cavalerie comple-

jetées après nous nous donneront le temps de causer, de parler mariage et d'être repêchés. Vois à quoi tiennent les destinées? Il t'a fallu une tempête dans l'Archipel pour le marier, toi, et à moi, pour apprendre que maître Mounine avait une fille.

— C'est à ne pas y croire!

— Je le sais bien. Le seul réel en ce monde est l'in vraisemblable. Lis plutôt les romans modernes les plus goûtés et les mieux vendus. Mais ce que tu ignores, c'est que j'ai failli devenir sérieusement criminel par dévouement féroce à tes intérêts.

— Bah! continue. Il me semble que j'écoute un conte de *Mille et une Nuits*.

— Pour qu'il t'accordât sa fille, j'ai menacé maître Mounine de le laisser noyer. Puis, comme il ne voulait lui faire que cent mille francs de dot, j'ai dû, pour en obtenir cent autres, lui permettre d'être repêché le premier, sans quoi à jamais ot pour l'éternité il lâchait sa cage. J'ai donc sa double promesse et par double serment.

— Mais, mon ami, tu me combles?

Et Daniel quitta son fauteuil pour étendre étr. itement Camille.

(A suivre.)

ront deux colonels ou lieutenants-colonels, plusieurs commandants et un grand nombre d'officiers subalternes.

M. de Freycinet a fait connaître que, contrairement à la nouvelle donnée par quelques journaux, il n'est pas question de créer après coup une seconde partie du contingent pour la classe incorporée l'année dernière.

Les grandes manœuvres d'automne ont décidé M. de Freycinet à prendre une mesure que l'examen réfléchi des opérations lui a fait juger nécessaire et qui aura un certain retentissement dans l'armée.

Il s'agit de réunir des régiments sur différents terrains plusieurs jours avant les manœuvres annuelles et de les préparer aux opérations de brigades et de divisions par une instruction de compagnie, puis de bataillon.

Dans ce but, il prescrit aux commandants de corps d'armée de rechercher les moyens de mettre à la disposition des troupes des terrains variés, soit dans des camps permanents, soit sur des territoires à réquisitionner dans les conditions légales.

Les résultats de cette enquête devront lui parvenir dans le délai d'un mois.

LA CULOtte DES OFFICIERS MONTÉS

Enfin, l'on est arrivé à reconnaître que la culotte collante était une hérésie et qu'elle devait être condamnée officiellement comme elle l'était depuis bientôt dix ans, effectivement, pour tous les hommes de cheval.

Nous apprenons que la direction du service administratif vient de faire prendre, par le ministre, une décision modifiant de la manière suivante la description générale des uniformes promulgués à la date du 15 mars 1879:

« La culotte est collante dans toute sa partie inférieure jusqu'au dessous du genou. L'ouverture se ferme au moyen d'une rangée de boutons extérieurs en nacre ou en corne noire, dont le plus élevé ne doit pas dépasser le niveau inférieur de la rotule.

» Dans la partie supérieure elle est aisée. L'ampleur de cette partie et la longueur des cuisses sont assez grandes pour qu'aucun des mouvements du cavalier ne puisse être gêné.

» Les poches sont pratiquées sur le côté.

» La culotte est ornée des passepoils ou bandes attribués à chaque arme ou subdivision d'arme. »

Nous avons la culotte de Saumur réglementaire.

A quand l'adoption du képi de Saumur? (France militaire.)

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Une médaille d'argent de 2^e classe a été décernée à M. Ingrand, pompier à Saumur, pour actes de courage dans plusieurs incendies.

Statistique intéressante

M. Daynaud a fait connaître lundi à la Chambre la curieuse statistique suivante:

Le pays entier paye 440 millions de centimes additionnels destinés comme on sait aux dépenses départementales et communales et dont une fraction seulement est obligatoire.

Or, dans les départements exclusivement représentés au Parlement par des conservateurs, la moyenne de ces centimes est de 36 seulement.

Dans les départements dont la représentation est partie conservatrice, partie républicaine, cette moyenne s'élève à 41 centimes.

Enfin, dans les départements qui ont l'avantage d'avoir des sénateurs et des députés exclusivement républicains, le contribuable paye 60 centimes.

Continuez donc à nommer des républicains si c'est votre plaisir, ô contribuables, mais sachez bien que ce plaisir coûte cher.

Et encore n'est-ce là que le moindre article de la carte à payer.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — CANDIDATS.

M. le Directeur des Contributions indi-

rectes informe qu'un concours pour le sur-noméariat des Contributions indirectes aura lieu à Angers le 4^e décembre prochain.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront se faire inscrire dans ses bureaux avant le 15 novembre, date de la clôture irrévocable des listes et fournir pour cette date les pièces réglementaires.

Nous lisons dans les journaux de Paris:

« Depuis quelque temps, une nuée de chanteurs boulangistes, émules de Paulus, se répandaient dans tous les départements, et jusque dans les plus petites communes, avec un répertoire où figuraient plusieurs chansons injurieuses pour le Président de la République.

» Le ministère de l'intérieur s'est ému et a envoyé des instructions aux autorités administratives afin de faire cesser cette propagande. »

ANGERS. — Le service funèbre de M^{lle} Leroyer de Chantepie a été célébré, jeudi matin, en l'église Saint-Laud. Le corps a été porté au cimetière de la Douze, pour y être déposé dans un tombeau de famille.

Dans le cortège, assez nombreux, on a remarqué: M. le préfet, M. M. Isidore et Césaire Boulanger, adjoints; M. Calmès, conseiller de préfecture; M. G. Cane, membre de la Société des gens de lettres, etc., etc.

On lit dans le *Petit Courrier* d'Angers:

« Nous ne laisserons pas partir M. Unal sans exprimer nos regrets très sincères de le voir s'éloigner. Si ce magistrat, à ses débuts, s'est parfois laissé dominer par son tempérament et a eu à se reprocher certains écarts, que nous avons dû qualifier sévèrement, il n'en est pas moins vrai qu'il a, depuis, racheté et fait oublier ces erreurs. Il convient aussi de reconnaître qu'il s'est affranchi très vigilement de la servitude opportuniste, et qu'en plusieurs occasions il a fait preuve d'une indépendance et d'une fermeté d'autant plus louables qu'elles étaient de nature à le compromettre aux yeux de la faction au pouvoir. Nous sommes heureux de rendre à M. Unal ce témoignage, d'autant moins suspect de partialité que ce magistrat républicain est plus éloigné de nos opinions politiques.

» S'il fallait juger M. Collin, son successeur, par la satisfaction qu'éprouvent les Choletais, et notamment les hommes d'affaires, à en être... soulagés, nous n'aurions pas lieu de nous réjouir. Il est préférable, croyons-nous, de lui faire crédit et de l'attendre à l'œuvre. Si M. Collin est accessible à l'influence des milieux, s'il est intelligent, il comprendra très vite qu'on ne présente pas à Angers comme on présente à Cholet — que chez nous on parle, on plaide et l'on écrit librement et que certains procédés d'intimidation n'intimident personne ici, et ne font de tort qu'à ceux qui les emploient.

» En d'autres termes, M. Collin, en changeant de siège, fera bien de changer son fusil d'épaule. »

Après avoir reproduit ces lignes, l'*Union de l'Ouest* ajoute:

« De M. Collin nous n'avons rien à dire, sinon que nous partageons toutes les appréhensions de notre confrère.

» De M. Unal nous aurions parlé exactement comme le *Petit Courrier*, si nous n'avions été retenu, d'abord, par la crainte d'exciter contre lui les soupçons et les colères des maîtres du jour, en lui témoignant quelque sympathie, et ensuite, parce que, si nous en croyons ce qui se dit dans le monde judiciaire, le départ de M. Unal n'est pas tout-à-fait certain. On parle, en effet, d'un conseiller, qui aspire à une position plus modeste et qui ne serait pas éloigné de permuter avec le vice-président nommé au tribunal de Rouen. Nous pensons donc qu'il faut surseoir, comme on dit, à prendre congé de l'honorable et très regrettable M. Unal. »

ASSOCIATION ARTISTIQUE DES CONCERTS POPULAIRES D'ANGERS

Le premier concert extraordinaire de la saison aura lieu le dimanche 11 novembre, au Grand Théâtre.

Nous ferons connaître le programme de cette solennité musicale.

de la sorte?

— Contre la fille de maître Mounine, avocat au barreau de Marseille et, s'il l'en souvient, ton confrère adverse dans ma malheureuse affaire de dommages et intérêts pour le bris d'une mâchoire.

— Voyons! ménage ma cervelle. Depuis ton retour, une heure à peine, tu t'acharnes à me faire douter qu'elle soit solide.

— Tiens-toi bien ou gare au docteur avignon-nais Congruant. Je te le répète: avec M^{lle} Mounine, Euphrasie de petit nom. Elle est sans mère et fille unique. Il paraît qu'elle est très jolie et fort riche; voilà, du moins, ce que m'a soutenu son père et j'ai tout lieu de croire qu'il a, cette fois, assez bien dit la vérité.

— Mais, dans les flots de l'Archipel?

— Parfaitement, en piquant des pointes échelées vers le ciel à la cime d'une vague ou en exécutant des plongées formidables dans l'abîme sous une avalanche d'eau salée.

— Maître Mounine se trouvait là?

— Oui, il allait comme moi à Athènes: moi, pour atteindre mon mariage conjugal; lui, pour plaider en français devant des juges grecs. Cela lui était égal, m'assurait-il. Quoi qu'il en soit, nous voguions sur le *Philopœmen*. Une tempête a secoué le navire et jeté maître Mounine à la mer. L'avocat m'a entraîné par les basques. Deux cages à poules

Nous pouvons annoncer dès aujourd'hui que M. Bourgault-Ducoudray, l'éminent professeur du Conservatoire de Paris, viendra faire une conférence sur les mélodies bretonnes.

M. Auguez accompagnera le compositeur et interprétera les principales de ces mélodies qu'il a déjà fait entendre avec le plus grand succès au Trocadéro et dans divers concerts parisiens. On n'a pas oublié que M. Bourgault-Ducoudray a été nommé dernièrement chevalier de la Légion d'honneur, en même temps qu'un autre de nos amis, M. E. Chabrier, qui lui aussi viendra prochainement nous appaître à l'appoint de son talent si personnel. De pareilles distinctions honorent autant ceux qui les décernent que ceux qui les reçoivent.

(Bulletin officiel de l'Association artistique.)

UN HOMME ÉCRASÉ PAR UN TRAIN

Nous avons annoncé hier la grave accident qui s'est produit à la gare Saint-Sylvain. Voici les détails recueillis auprès des témoins par le Ralliement :

Le pauvre Lamirault, âgé de 30 ans, marié, père de deux enfants, arrivait en gare de Briollay-Saint-Sylvain par le train 319 à midi ; il eut la malheureuse idée de vouloir descendre pendant que le train était en marche ; ayant glissé sur le marche-pied, il tomba sous les roues.

Dans cette terrible chute, la victime eut le crâne fendu et la cervelle éclaboussa sur les rails ; puis, saisi par la bretelle de son sac, il fut traîné sur un parcours de dix mètres environ.

Lorsque le train arrêta, le malheureux ne donnait plus signe de vie.

On comprend facilement la vive émotion des employés de la gare, témoin d'un semblable drame. Malgré cela, ils informèrent télégraphiquement le parquet, et M. le chef de gare s'empressa de donner des ordres pour que les formalités exigées en pareil cas pour le transport du corps soient faites sans retard afin de remettre les restes de Lamirault à sa famille éplorée.

L'ordre de transport a été délivré par la préfecture, hier matin, et l'inhumation aura lieu par les soins de la compagnie de l'Ouest dans le cimetière de Sablé.

SABLÉ. — Une sage-femme de Sablé mettait au monde samedi dernier, dans la commune de Gastines, un enfant ayant une tête de chat, le haut de la nuque complètement nu, et le corps parfaitement constitué : l'enfant est venu mort.

Le docteur ayant été appelé à demandé à la famille l'autorisation d'envoyer le petit cadavre à Paris, afin de le faire examiner ; c'était, paraît-il, une véritable curiosité.

Nous croyons qu'il a obtenu la permission d'expédier ce phénomène.

AGRICULTURE ET VITICULTURE

Les nuits froides des derniers jours ont achevé de geler les vignes de raisins blancs sur nos coteaux ; aujourd'hui le désastre est complet.

Par contre, la récolte des pommes à cidres se fait dans les meilleures conditions dans l'arrondissement de Segré.

L'abondance du pommage n'empêche pas les fruits de se tenir à un prix élevé.

Il est de 40, 42 et même 45 fr. les 500 kil. pris sur place.

De même que 350 kilos de bonne vendange sont nécessaires pour faire une barrique de vin, mesure du pays, il faut 500 kilos de pommes pour tirer une barrique de cidre ; ce qui mettrait la barrique à 40 ou 45 fr. avant le soutirage, mais le métayer a pour lui le repiquage du marc de pommes, c'est-à-dire le second cidre, très allongé d'eau, qui sert à la boisson courante de la métairie.

Mais au prix de 40 à 45 fr. les 500 kilos, le métayer a tout avantage à vendre ses pommes plutôt que de les transformer en cidre. Aussi les vend-il et ne garde-t-il pour la fabrication du cidre que les fruits nécessaires à sa consommation.

Les pommes à couteau, et tout particulièrement la pomme si belle et si bonne connue dans le territoire de Segré sous le nom de Pomme de Grand'Mère, se vend 70 fr. les 4,050 livres, en vrac.

Dans le Saumurois, les pommes pour Paris, reinettes et autres, se vendent 48 fr. les 100 kilos, prix peu élevé et motivé par l'abondance et la crainte de mal conserver ces fruits.

Au dernier marché de Sablé, les blés du pays, déjà sensiblement en hausse de 10 c. par double-décalitre, sont montés à 3.90. Le mouvement est tout à la hausse sur tous les marchés. Il ne serait pas surprenant de voir les blés marchands atteindre 4 fr. et les très belles sortes dépasser ce prix.

Nous sommes tout porté à conseiller aux fermiers de ne pas trop se presser de vendre.

Quant aux vins provenant des vignes préservées du mildew et vendangées avant les gelées, ils continuent d'être très recherchés par les commissionnaires, et se vendent pour les plants d'abondance tirés au blanc 50, 55, 57, 60 fr. pris au pressoir et suivant le degré qu'ils ont.

La décuaison n'est pas encore commencée et les vins de cave n'ont pas encore de cours accusés.

A. B.
(Journal de Maine-et-Loire.)

TRIBUNAUX

L'ASSASSINAT DU CURÉ D'ARMENTIÈRES

Lundi, ont commencé devant la Cour d'assises de l'Eure les débats d'un dramatique procès qui s'est terminé par une double condamnation à mort. Il s'agit de l'assassinat du curé d'Armentières commis le 1^{er} mai dernier dans les circonstances que nous allons brièvement rappeler.

Depuis de longues années, l'abbé Hue occupait le presbytère d'Armentières, joli village de 250 habitants tout au plus, situé sur la limite du département de l'Eure, confinant au département d'Eure-et-Loir. Il exerçait son saint ministère avec un dévouement, une ponctualité dont il trouvait la force dans sa foi profonde, en dépit de ses 80 ans. C'était le modèle de ces curés de campagne qui savent autour d'eux adoucir toutes les souffrances, et bien que très pauvres eux-mêmes, trouvent encore au fond de leur maigre bourse de quoi aider les malheureux. Il avait une servante, Angélique Gaspard, assez âgée, elle aussi, et qui ne le quittait guère. C'est durant une courte absence de celle-ci, dans la soirée du 1^{er} mai, que le crime a été commis. Angélique était allée faire une course au bourg. Quand elle revint, elle trouva son pauvre curé qui gisait sur le plancher de sa chambre, le visage écrasé, broyé, réduit à l'état de bouillie sanglante. Elle l'appelle, lui demande qui l'a mis dans un pareil état. Il répond à peine.

La servante, éperdue, crie au secours, des voisins arrivent, on relève le vieillard. Il portait au front et sur le sommet du crâne cinq plaies provenant de coups de couteau et de casse-tête.

« Mon Dieu ! comme je souffre ! » put dire le pauvre homme. Ce furent ses dernières paroles. Il expira après trois jours d'agonie. Dans sa main crispée, l'abbé Hue tenait encore, au moment de la découverte du crime, une pièce de 10 centimes. Ses meurtriers s'étaient donc présentés en mendicants ou il les avait pris pour tels.

Les meubles avaient été fouillés, mais le vieillard n'était pas riche : les criminels n'avaient pu emporter que quelques francs en monnaie de billon.

Le jour du crime, on avait vu rôder autour du presbytère deux individus ; ils s'étaient tenus longtemps cachés dans de hautes herbes, épiant la sortie de la bonne. Un témoin les aperçut encore au moment où, le crime consommé, ils s'éloignaient à grands pas de la cure. Dans les champs on ramassa deux blouses bleues couvertes de taches de sang, dont les assassins s'étaient débarrassés. Précisément, un gendarme avait interpellé, dans la matinée du 1^{er} mai, deux voyageurs, vêtus de blouses neuves, se dirigeant à pied sur Armentières, et, pour montrer qu'ils n'étaient pas des vagabonds, ces individus avaient montré, l'un une somme de 3 fr. et l'autre de 2 fr. Leur signalement ne put être transmis que fort tard aux parquets et aux commissariats de police. Le maire d'Armentières avait attendu jusqu'au lendemain pour appeler la justice. Cependant, le soir même, à Evreux, le procureur de la République, se promenant en

ville, en compagnie du capitaine de gendarmerie, arrêta l'accusé Aucher, et son compagnon, le nommé Guerrier, quelques jours après, était mis en état d'arrestation à Rouen, au moment où il sortait de l'asile de nuit.

Aucher est né à Poitiers en 1862 et se dit jardinier de son état ; Guerrier est plus jeune, étant né à Cheffreville dans le Calvados en 1868, il exerçait très irrégulièrement la profession de jardinier.

Les deux accusés ont déjà subi plusieurs condamnations ; ils n'étaient sortis de la maison centrale que depuis peu, mais ils n'avaient certes pas perdu leur temps. Avant le crime d'Armentières, maints presbytères et autres maisons ont été pillés, et ce sont eux qui sont également accusés de ces crimes. Les preuves de leur culpabilité sont plus directes, car Guerrier et Aucher avaient vendu eux-mêmes ou conservé des objets volés, la montre du curé de Château-d'Ornon, un briquet et une pipe provenant du presbytère d'Yrac, les chaussures de l'instituteur de Ferrière-au-Doyen, deux chapelets ayant appartenu à la femme de ce dernier. N'ayant rien pu dérober dans le presbytère de la commune de Peujard, les deux malfaiteurs avaient volé le chien du curé, et l'avaient emmené la corde au cou.

Aucher et Guerrier ont nié énergiquement être les auteurs de l'assassinat du curé d'Armentières, invoquant un alibi.

Trente témoins ont été entendus ; tous affirment qu'ils reconnaissent les accusés. C'est une suite non interrompue de témoignages qui les prennent depuis Saint-Maurice jusqu'à Evreux, tous concordants. En route, ils ont commis à la cure d'Armentières l'horrible assassinat suivi de vol.

Grande émotion pendant que témoigne un gamin de 13 ans, auquel, dans le voisinage d'Ornon, les dévaliseurs de presbytère demandaient à quelle heure le curé dirait la messe et si l'instituteur y assisterait.

Un ecclésiastique des environs de Bordeaux soupçonne les accusés d'avoir fait partie d'une bande qui, la nuit, pénétrait chez les curés, les terrorisait par des menaces et leur extorquait des fonds, le revolver à la main.

Une dizaine de dépositions roulent exclusivement sur les vols de février et fin avril ; les preuves abondent ; des objets provenant de plusieurs curés étaient en la possession des détresseurs, au moment de leur arrestation.

Aucher et Guerrier n'en nient pas moins opiniâtement. Aucher et Guerrier sont condamnés à la peine de mort.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 octobre.
Marché très calme au point de vue de la quantité des affaires, mais, en somme, cours soutenus. Le 3 0/0 cote 82.62 ; le 4 1/2 0/0 fait 105.70.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,370. Les obligations restent très demandées à leurs meilleurs cours. Les capitalistes font une très large part à ces valeurs sur portefeuilles.

La Société Générale se tient sans effort à 477.50.
L'action de la Banque d'Escompte oscille entre 507 et 510.

Les Dépôts et Comptes courants s'inscrivent à 608.75. Le marché de ce titre est toujours alimenté par le comptant.

Il s'est produit quelques réalisations sur le Panama qui a fléchi à 273.75. Quant aux obligations à lots, elles donnent lieu, comme d'ordinaire, à un très bon courant de demandes vers 345.

La Compagnie Transatlantique conserve son avance précédente à 560.

Les obligations des Immeubles sont recherchées à 385. Le remboursement à 1,000 francs des obligations sorties donne aux porteurs de ces titres un bénéfice de plus de 50 0/0 du capital engagé.

Le coupon n° 7 des obligations des Chemins de fer Economiques sera payé à partir du premier novembre prochain à raison de 6 915 par titre au porteur et de 2.275 par titre nominal.

Les nations armées jusqu'aux dents, de nouveaux engins de guerre foudroyants, les moyens de s'entretenir le plus rapidement poussés jusqu'à la perfection, voilà les signes distinctifs de notre fin de siècle. Une autre invention, quoique toute pacifique et bienfaisante, n'a cependant pas passé inaperçue : c'est celle du Baume Victor contre les douleurs. Accueilli partout avec reconnaissance, recherché à cause de son utilité journalière, aimé aussi à cause de son prix accessible à tous (2 fr. le flacon), rendu rapidement célèbre et populaire par les innombrables guérisons obtenues, le Baume Victor est actuellement la chose la plus indispensable dans chaque ménage et dans chaque famille. Dépôt général : Pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

Dédié aux Dames

Le sourire éclairé par l'émail éblouissant de jolies dents est au visage ce que le rayon de soleil est au paysage qu'il fait resplendir, et une jolie bouche attire les baisers comme la rose attire les papillons et les abeilles ; aussi, charmantes jeunes femmes, ne sauriez-vous attacher trop de prix à la conservation de l'écrin dentaire. Mais il faut bien vous garder d'employer pour les soins de la bouche ces préparations malsaines à base d'acide ou de substance minérale. Rien de plus dangereux : Ces agents altèrent l'émail, provoquent la carie et déterminent les affections des gencives. L'Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac, cinq fois séculaire, conservera toujours vos dents blanches, fortifiera vos gencives, purifiera votre haleine et enfin supprimera la sécheresse de votre gorge.

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 29 Octobre 1888

CLARA SOLEIL

Comédie en 3 actes, de MM. GONDINET

et P. DE SIVRAC.

L'amour qu'on c'est qu'on ça

Vaudeville en 1 acte, de MM. CLAIRVILLE,

THIBOUST et DELAGOUR.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 27 octobre

Lakmé, opéra-comique en 3 actes.

Dimanche 28 octobre

Barbe-Bleue, opérette.

Mardi 30 octobre

La Cagnotte, comédie en 3 actes.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 28 OCTOBRE 1888,

à 1 heure 1/2 très-précise

31^e Concert populaire (3^e de l'abonnement)

M^{lle} LOUISA CAFÉ, PIANISTE

BOURSE DE PARIS

DU 26 OCTOBRE 1888.

Rente 3 0/0 82 55

Rente 3 0/0 amortissable 85 20

Rente 4 1/2 (nouveau) 105 70

Obligations du Trésor 509 »

BAISSE DE PRIX

Sur beaucoup de Marchandises

GRAND CHOIX DE CONSERVES D'HIVER

A des prix toujours très modérés.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, Succ.

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — Place du Ralliement — ANGERS

Maison principale : PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, PARIS

VÊTEMENTS tout FAITS et SUR MESURE, et tout ce qui concerne l'**HABILLEMENT** pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

EXPOSITION ET MISE EN VENTE DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS D'HIVER

| HOMMES ET JEUNES GENS | ENFANTS | ARTICLES DIVERS |
|--|---|--|
| Complets veston, drap fantaisie, depuis 35 fr. | Costumes marins, en jersey, depuis 17 fr. | Gilets de chasse droits, maillot fort, depuis 7 fr. |
| Complets veston, façonné ou cheviot, depuis 51 » | Costumes marins, molleton, cheviot, depuis 25 » | Gilets de chasse croisés, — depuis 11 » |
| Les mêmes pour jeunes gens 32 et 24 » | Complets blouse, laine fantaisie, depuis 15 » | Chemises en flanelle, fantaisie, depuis 7.50 |
| Jaquettes, façonnées, ou cheviot, depuis 32 » | Complets Louis XV, nouveauté, depuis 25 » | Chapeaux feutre souple, hommes et enfants, depuis 3.75 |
| Redingottes, façonnées, ou cheviot, depuis 43 » | Complets Régent, faux-gilet, depuis 24 » | Capotes feutre, nuances variées, depuis 3.50 |
| Pardessus droits, drap fantaisie, depuis 24 » | Complets veston (3 p), drap fantaisie, depuis 20 » | Capotes anglaises « Christ et Johnson », depuis 10.50 |
| Les mêmes pour jeunes gens 16 » | Pardessus droits, drap toutes nuances, depuis 13 » | Berets et casquettes, pour hommes et enfants, depuis 1.25 |
| Usters, avec pèlerine haute nouveauté 35 » | Pardessus marins, cheviot, molleton, depuis 16 » | Bottines veau, double semelles, pour hommes, depuis 16.25 |
| Les mêmes pour jeunes gens 32 » | Pardessus à plis, 1 ^{er} âge, haute nouveauté, depuis 16 » | Bottes veau, à crochets, pour garçons, depuis 7.25 |
| Usters, à capuchon, imp. d. façonné 48 » | Pelerines à capuchon, drap bleu, depuis 4.50 | Confortables pour appart, hommes, dames, depuis 4 » |
| Pelerines vosgienne, molleton 17 » | Pelerines vosgiennes, avec col, capitonné, depuis 11 » | Bottes drap noir, doublé molleton, pour enfants, depuis 9.50 |
| Vestons d'intérieur, ouatés 20 » | Capotes avec cap., satin noir caoutchouc depuis 30 » | Chaussettes laine pour hommes, depuis 1.25 |
| Robes de chambre, onatées 25 » | Macfarlanes fillette, tissu imperméable depuis 9.25 | Gants tricot anglais, haute nouveauté, depuis 1.25 |
| Pantalons, haute nouveauté française anglaise 13 » | Vareuses, molleton doublé laine, depuis 14 » | Parapluies silésienne inusable, depuis 6.90 |
| Pantalons-Reclame, drap fantaisie 9 » | Tabliers à pièce, croisé noir, depuis 3.50 | Plaids et couvertures de voyage, depuis 7.50 |

La Belle Jardinière n'a pas de succursale à Saumur.

Expédition et Remboursement FRANCO à partir de 25 fr.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE PAR ADJUDICATION
A Saumur, en l'étude de M^e Auboyer
Le LUNDI 5 novembre 1888, à 4 heures du soir,

UNE MAISON
Située à Saumur,
Quai de la Marine, n^o 2,
AVEC COURS, ÉCURIES ET REMISE.
On peut traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

A VENDRE
COUPES
DE BOIS TAILLIS
Et pieds de Chênes
Situées sur la Terre de Brézé,
Station de Brézé-Saint-Cyr en Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1888-1889
Ensemble: 66 hect. 89 ares 86 cent.

Les Bois des Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les Bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

Vente des Coupes de 1888
Trente-six hectares cinquante-cinq ares soixante-sept centiares, contenant 519 anciens, 373 modernes, 309 cadets, 222 balivettes.

Vente des Coupes de 1889
Trente hectares trente-quatre ares dix-neuf centiares, contenant 314 anciens, 348 modernes, 453 cadets 742 balivettes.

Totaux: Soixante-six hectares quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-six centiares, contenant 833 anciens, 721 modernes, 762 cadets, 964 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les Coupes comprises dans l'Exercice 1888-89.

S'adresser, pour les renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la Terre de Brézé.

A VENDRE
D'OCCASION

UN JOLI PETIT COUPE
Fabriqué à Paris, dernier modèle
S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, 38, rue d'Orléans.

TRES VASTE MAISON
A LOUER

PRÉSENTMENT
7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.
S'adresser à MM. NEVRE et HATTAT, place du Roi-René.

A LOUER
De suite ou pour Noël 1888

LE SECOND ÉTAGE
D'UNE MAISON
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n^o 23,
Avec cave, mansardes et grenier.
S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

A CÉDER
Magasin de Mercerie

ET BONNETERIE
Situé dans bon quartier de la Ville.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
L'HOTEL

du Chapeau Rouge
Situé à Villebernier
Et exploité par M. CHASLOT, auquel on peut s'adresser pour traiter, ou à M. BARBIN-MORICET, propriétaire à Saumur.

A VENDRE
DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.
S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

Petite JUMENT hon-
groise, très douce, taille 1 m. 46,
A VENDRE pour cause de départ.
S'adresser à M. RAIMBAULT, maréchal, rue de la Fidélité.

QUINCAILLERIE
ROLLAND Frères
5, rue d'Orléans
SAUMUR

Cuisinières; poêles; Salamandres à feu visible; Bourrelets pour portes; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

CHAPELLERIE FRANÇAISE
Rue Saint Jean, n^o 50, Saumur

P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PRIOUZEAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de Chapellerie et Coiffures en tous genres, des plus nouveaux, provenant des meilleures fabriques, et qu'il vendra à des prix très modérés.

Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.

Spécialité de Coiffures pour Enfants

A VENDRE
Au Comptant
Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

SUCRE

PUR CANNE POUR VENDANGES

à 70 fr.

LES 100 KILOGR.

Entrepositaire: A. COURTET, Saumur.

Se charge également de donner tous les renseignements

ÉPICERIE PARISIENNE

M^os **IMBERT et Fils**

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
— à trous..... » 90
— de l'Etoile..... 1 20
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... » 2 30
Sucre 1^{er} choix, le kilog..... 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

CACAO PUR
VAN HOUTEN
Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.